

Ça déborde !

Ensemble, réduisons nos déchets.

**MÉMO
DÉTACHABLE**

Conservez-le pour
vous accompagner
au quotidien !

A l'heure où votre collectivité s'engage à vos côtés pour un territoire grandeur nature, maîtrisons ensemble notre budget déchets. L'effort collectif permet de continuer à contribuer à réduire nos déchets, et dans le même temps, nos dépenses. Nos services, trucs et astuces pour vous accompagner, agir pour mieux maîtriser notre budget, et ensemble diminuer nos déchets sont à retrouver dans ce mémo à conserver sans date limite de consommation !

Trier plus et mieux
PAGES 2 ET 3

**Des gestes simples
pour aller plus loin**
PAGES 4 ET 5

**Les extensions
des consignes de tri**
PAGES 6 ET 7

**Les chiffres clés
de nos déchets**
PAGE 8



**PAYS DE
LUMBRES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Trier plus et mieux

Il est indispensable d'améliorer encore le geste du tri afin de diminuer les dépenses et augmenter les recettes de traitement des déchets. C'est important pour préserver notre environnement et positif pour notre économie, pour l'emploi, et pour nos finances.

Trier c'est facile et indispensable !

Je dépose en vrac dans ma poubelle jaune



Les emballages en métal
Je les vide sans les laver



Les bouteilles et flacons en plastique



Tous les papiers
J'évite de les froisser



Les briques alimentaires et emballages en carton
Je les aplatiss

Emballages propres et vides, papiers, journaux, magazines, bouteilles, flacons, bidons en plastiques, boîtes et emballages métalliques, briques alimentaires et emballages en carton.

... Et rien d'autre !

TRI SELECTIF DES DECHETS, encore un effort !

Le saviez-vous ? Tout ce qui arrive au centre de tri qui n'est pas exploitable ou valorisable (matériaux souillés, erreurs de tri) passe en refus de tri. Ces erreurs de tri sont ensuite expédiées pour incinération, cela représente un coût supplémentaire pour la collectivité. En 2020, on dénombre **233 tonnes de refus de tri**, soit en moyenne 10 kg par habitant et un surcoût de **26 795 €** pour la collectivité



Papiers-cartons : encore mieux recycler !

Les papiers et cartons d'emballages sont déjà collectés dans le bac jaune mais ce n'est pas suffisant. Une très grande quantité de papiers cartons n'est actuellement pas recyclée. Pour répondre à l'extension des consignes de tri au plan national, la CCPL a installé des points d'apport volontaire. En complément de la collecte existante, chaque commune de la CCPL est dotée d'au moins une borne de collecte sur le modèle de ce qui se fait déjà pour le verre. Au total, 40 bornes sont installées sur le territoire. L'objectif est de collecter plusieurs centaines de tonnes supplémentaires de papiers cartons chaque année. Mais pas que.

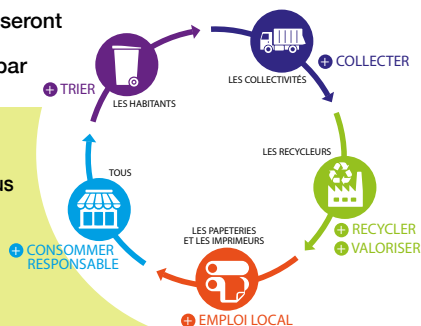
Ces bornes permettent :

- un tri de meilleure qualité : les emballages papiers et cartons seront moins souillés et mieux valorisés
- un recyclage local du papier : le papier récupéré est valorisé par les papetiers locaux.

En participant à cette action, vous favorisez l'économie et l'emploi local.

En effet, les papiers et cartons collectés seront directement revendus aux usines papetières de notre territoire. Recyclés, ils serviront à refabriquer des emballages. C'est ce que l'on appelle l'économie circulaire, celle qui transforme nos déchets en ressources. Cartons, magazines, annuaires, papiers administratifs sans agrafes ni reliures...

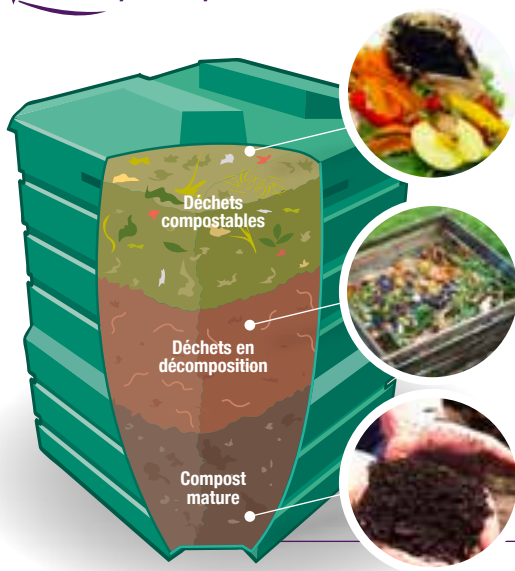
Participez, recyclez !



J'ai bien trié, et après ?

Les déchets déposés dans la poubelle d'ordures ménagères sont uniquement des déchets restants après le tri, à savoir : emballages souillés, polystyrène, papier peint souillé, couches bébé, vaisselle, pots de fleurs, restes de table variés (viandes, poissons, etc.), films de sur-emballage plastique, sacs en plastique, stylos, rasoirs en plastique jetables, pots de yaourts et de glace, gobelets en plastique... et aussi cotons à démaquiller, vitres, miroirs, sacs d'aliments pour animaux, berlingots de lessive, etc...

«Le meilleur déchet,
c'est celui que
l'on ne produit pas»



Faire du compost

Le compost, l'or vert des jardins
pour alléger votre poubelle !

A la maison comme au jardin, nous produisons des déchets organiques (restes de repas, épluchures de légumes, marc de café, coquilles d'œufs, tontes de gazon, feuilles mortes...). Ces déchets représentent 40 à 60% de notre poubelle ordures ménagères résiduelles. Une fois déposés dans le composteur, ils se transforment peu à peu en compost, une matière organique nécessaire aux végétaux.



COMMENT OBTENIR UN COMPOSTEUR ?

La Communauté de Communes
du Pays de Lumbres
peut vous fournir
un composteur de 325 L
contre une participation de 15€.
Vous pouvez en faire la demande
depuis le site internet de la CCPL
www.cc-paysdelumbres.fr
rubrique «Tout sur le tri/composteur».



Des gestes simples pour aller plus loin et consommer responsable

Au quotidien, une multitude de trucs et astuces existent pour produire moins de déchets au-delà du tri et du compost comme...

Le verre, c'est dans les conteneurs !

Une centaine de points d'apport volontaire est répartie sur le territoire de la CCPL pour y déposer le verre (pots de confiture, bouteilles en verre...). Ne pas mettre les couvercles. Tous les produits d'alimentation emballés dans du verre sont concernés : les bocaux, les pots, les bouteilles... Il y a au minimum 1 conteneur par commune ! Il n'est pas nécessaire de laver les emballages, il suffit de bien les vider.



Adopter une poule

La poule est un animal fabuleux pour l'environnement ! On peut lui donner les restes de repas, de déchets verts, elles se chargent du recyclage et vous donnent des œufs ! Avoir des poules chez soi offre bon nombre d'avantages et ce n'est pas très contraignant. Une poule vit en moyenne 5 à 10 ans et n'a pas une santé trop délicate. Au-delà du plaisir d'avoir des œufs frais, c'est un animal de compagnie original qui entretient votre jardin en « tondant » la pelouse et en amendant le terrain. Et les enfants adorent ! Chaque poule peut recycler 150 kg de déchets par an.

Penser aux autres filières de valorisation disponibles sur le territoire

■ Box à vêtements

Tous les TLC usagés (Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures) peuvent être rapportés pour être valorisés, quel que soit leur état, même abîmés. Ils doivent être placés propres et secs dans un sac et les chaussures liées par paire.



■ Bornes à piles et ampoules

Quand vos piles et ampoules sont hors d'usage, rapportez-les dans les bornes spécifiques à l'entrée des magasins de grande surface, ou en déchèterie.



■ Bornes à électroménagers

Renseignez-vous, les distributeurs reprennent gratuitement les DEEE (Déchets issus d'Equipements Electriques et Electroniques) pour tout nouvel achat d'un équipement neuf.



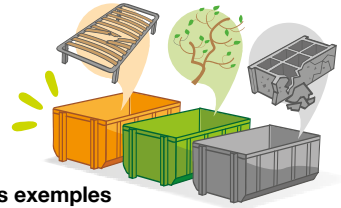
Déchèterie

Vous pouvez y déposer les déchets qui ne sont pas collectés lors du ramassage des ordures ménagères. Le Pays de Lumbres compte une déchèterie gérée par le SMLA (Syndicat Mixte Lys Audomarois)

RD 342 - Lieu dit « Derrière la Grange »
62380 LUMBRES - Tél : 03 21 12 84 05

Pour plus de renseignements, rdv sur le site du SMLA
www.smla.fr/decheteries.php
ou par téléphone : 03 21 12 10 33

Déchèterie du SEVADEC de Licques
pour les communes de la Vallée de la Hem :
7 voie communale, 62850 LICQUES
Tél. 03 21 00 24 16



Quelques exemples d'encombrants à déposer à la déchèterie

Déchets encombrants (plâtre, matelas...),
déchets de jardin et déchets verts (tonte de pelouse,
branchages...), gravats (carrelage, tuiles,
cailloux...), ferrailles et métaux non-ferreux (fonte,
pots de peinture vides, ustensiles de cuisine,
cadres de vélo...).

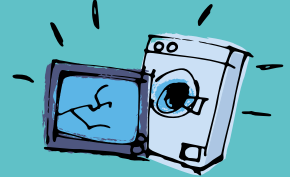


Les bonnes idées pour consommer plus responsable

Consommons plus responsable en :

achetant en vrac, utilisant des couches lavables, louant
ou empruntant, faisant réparer plutôt que d'acheter du
neuf, privilégiant des contenants réutilisables... C'est
bon pour notre environnement et notre porte-monnaie !

MOINS DE DÉCHETS TRANSPORTÉS
ET MIS EN DÉCHARGE



MOINS D'ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE



MOINS DE DÉPENSES POUR VOUS
ET LA COLLECTIVITÉ



MOINS DE GASPILLAGE
DE RESSOURCES NATURELLES



Et si vous participiez à notre défi

**ZÉRO DÉCHET,
ZÉRO PLASTIQUE
pour aller plus loin ?**

Plus d'infos sur notre site internet
cc-paysdelumbres.fr - rubrique Vie pratique.



Les extensions des consignes de tri

Ce n'est pas pour tout de suite... mais pour bientôt !

En quoi consiste l'extension de ces consignes de tri ?

L'extension des consignes de tri consiste à permettre aux habitants à mettre tous les emballages dans le bac de tri et à développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots et barquettes. Jusqu'alors en France, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées aux bouteilles et flacons. Leur recyclage s'est vite organisé et développé.



Mais le choix d'une filière prioritaire pour le PET (type de plastique) a eu comme conséquences deux freins à l'augmentation des performances du recyclage en France :

- il n'a pas permis de développer le recyclage des autres emballages en plastique comme les barquettes, les pots ou encore les films,
- il a introduit une exception dans les consignes de tri, rendant plus complexe le geste de l'habitant.

Ce que l'on appelle l'extension des consignes de tri, organisée par la loi et soutenue par tous les acteurs dans leurs prises de position publique (Ministère, Ademe...) répond à ces deux nécessités : un geste de tri systématisé et une massification des emballages collectés pour mise en place de solutions industrielles de traitement.

2022

Extension des consignes de tri.

2023

Tri à la source des biodéchets et augmentation de la valorisation énergétique :

70%
de valorisation énergétique pour les déchets ne pouvant faire l'objet de valorisation de matière.

2025

-50%
de déchets non dangereux.

Pourquoi mener cette extension ?

Pour augmenter le recyclage de tous les emballages. Les emballages en plastique, tels que le blister, la barquette, le film plastique, le tube de dentifrice, le pot de yaourt, etc. **Mais attention, ce n'est pas pour tout de suite car elles constituent les erreurs de tri les plus fréquentes, même chez les bons trieurs.** En simplifiant les consignes des emballages en plastique, on permet aux Français de ne plus se poser de question. Et on peut attendre un geste de tri plus systématique car plus assuré : tous les emballages sont à déposer dans le bac de tri quelle que soit la matière.

Ensuite, l'extension va permettre de développer le recyclage des emballages en plastique autres que les bouteilles et flacons, dont le recyclage est déjà pérenne. En ouvrant la collecte sélective à ces emballages en plastique, on permet aux entreprises de recyclage de disposer de matière pour expérimenter les process et développer les technologies nécessaires à leur recyclage à grande échelle.

Source : CITEO

Et sur la Communauté de Communes du Pays de Lumbres ?

L'extension des consignes de tri est appliquée progressivement depuis 2015 sur l'ensemble du territoire français. 25 millions de Français peuvent déjà trier tous les emballages.

Sur notre territoire, si la CCPL a la compétence collecte, c'est le Syndicat Mixte Lys Audomarois (SMLA) qui a la compétence du traitement des déchets. La CCPL reste responsable de ses déchets. Le centre de tri des déchets d'Arques devenu obsolète, un nouveau centre de tri verra le jour pour s'adapter et mettre en place cette évolution des consignes de tri d'ici quelques années.

Tous ensemble, préparons-nous à cette nouvelle façon de trier !



2030

Déchets ménagers :
les objectifs.

-15%
par rapport à 2010

et **5%**
de déchets
ménagers
réemployés
et réutilisés.

■■■

60%
de valorisation
de matière
dans les déchets
ménagers.

2035

Augmentation
de la valorisation
de matière :

65%
des déchets
ménagers.

Réduction
du stockage :

10%
de déchets
ménagers enfouis.

Les chiffres clés concernant nos déchets en 2020



**1300
tonnes**

d'emballages
ménagers collectés
soit une moyenne de

54 Kg
par habitant
sur l'année.

**1253
tonnes**

de verre collectées
en apport volontaire
soit une moyenne de

52 kg
par habitant
sur l'année.

**5419
tonnes**

d'ordures ménagères
résiduelles collectées,
soit

223 kg
par habitant
sur l'année.

**233
tonnes**

de déchets émanant d'erreurs
de tri refusées au centre de tri,
soit

10 kg
par habitant et un surcoût de
26.795 €
pour la CCPL.

**297
tonnes**

de papier carton en
apport volontaire,
soit

12 kg
par habitant
sur l'année.

CONTACTEZ-NOUS

**Vous êtes un particulier, habitant du territoire de la CCPL,
et vous avez une question liée aux déchets ?**

Contactez le Service environnement de la CCPL :

Guillaume Desquirez au 03 21 12 94 94 ou tri@ccplumbres.fr

**Vous êtes un établissement scolaire du Pays de Lumbres
et vous souhaitez sensibiliser vos élèves ?**

Contactez Donatienne Fournier au 03 21 12 57 24 ou donatienne.fournier@ccplumbres.fr

Retrouvez les consignes de tri et calendriers de collecte sur notre site internet :
cc-paysdelumbres.fr rubrique Vie pratique / Tout sur le tri



CIITEO



**PAYS DE
LUMBRES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES